

Montreuil, le 21 avril 2023

Le président Macron a effectué ses annonces concernant les enseignants hier à Ganges et le gouvernement a communiqué à grand renfort de lettre aux enseignants et de dossier de presse. Malgré la colère des salariés qui manifestent à chaque déplacement présidentiel et ministériel, malgré l'opposition unanime de toutes les fédérations de l'Education nationale, le gouvernement entend poursuivre ses réformes et mettre en œuvre son « pacte » !

Plutôt que d'augmenter les salaires de tous les personnels en revalorisant la grille indiciaire des fonctionnaires et en augmentant la valeur du point d'indice, le président Macron, avec son ministre Ndiaye, continue de proposer des augmentations indemnitaires (qui ne compteront donc pas pour la retraite). Cela correspondrait à une augmentation de 4 % en moyenne pour les enseignants, ce qui ne compense même pas l'augmentation de l'inflation de cette année ! Et toujours rien pour les autres personnels, en particulier les AESH et les AED !

Il faudrait donc se féliciter de continuer à perdre de l'argent et se voir proposer des missions à la carte qui s'articulent avec les mesures de dislocation du Statut et du cadre national : expérimentation dans le cadre du CNR éducation « notre Ecole faisons-la ensemble », Loi Rilhac, réforme de la voie professionnelle, proposition de loi Brisson au Sénat...

La FNEC FP-FO n'accepte pas la réforme des retraites Macron-Borne. Avec sa Confédération, dans l'unité syndicale, elle en exige l'abrogation et refuse de « passer à autre chose » !

Elle n'acceptera pas plus le plan Macron-Ndiaye d'éclatement de l'Education nationale !

Un « doublement de l'ISAE/ISOE » et rien d'autre pour une majorité d'enseignants !

Le ministère tenait à pouvoir effectuer cet effet d'annonce de doublement de l'ISOE/ISAE (+ 92 € net mensuel pour l'ISOE et + 96 € net pour l'ISAE). Enveloppe fermée oblige, cela se ferait au détriment de l'augmentation de la prime d'attractivité qui est revue à la baisse et s'élèverait par exemple (ISOE/ISAE incluse) à + 215 € à 5 ans de carrière (au lieu de +258 € prévu initialement), à + 207 € à 10 ans de carrière (au lieu de + 284 € prévu initialement), à + 139 € à 15 ans de carrière (au lieu de + 223 € prévus initialement).

Cette prime d'attractivité ne concernerait que les 15 premières années de carrière (jusqu'au 7^{ème} échelon).

Hors-classe et classe exceptionnelle : adapter les promotions aux 64 ans de la réforme Macron !

Le ministre laisse entrevoir une légère augmentation des taux de passage à la hors-classe tout en conservant l'arbitraire de l'évaluation PPCR. Le passage à la classe exceptionnelle ne serait à terme plus limité à 10 % de l'effectif du corps (sans que l'on sache plus précisément comment cela s'organisera). Le ministre explique que « *le double effet d'un rajeunissement progressif des personnes promues et d'un allongement des carrières aurait fortement limité à terme les possibilités de promotion* ». Hé oui ! Comme on sera coincé au boulot 2 ans de plus avec la réforme Macron-Borne, il faudrait entrevoir des possibilités de promotion pour les plus âgés ! Quel cynisme !

« Pacte » : une petite frite, un burger, et un coca moyen...

Autre nouveauté de ces annonces : des missions à la carte ! On pourrait « choisir » 1, 2 ou 3 ensembles de missions. Chaque ensemble de mission serait rémunérée 1250 € brut annuel (3750 € brut annuel maximum donc).

Un premier ensemble de missions s'effectuerait sur la base d'un volume horaire annuel :

- 18h/an pour les remplacements de courte durée (pour les enseignants du 2nd degré) ou les sessions hebdomadaires de soutien en français et mathématiques en 6^{ème} (pour les enseignants du 1^{er} degré).
- 24h/an pour un soutien renforcé à l'école élémentaire, pour les stages de réussite pendant les vacances, pour participer au dispositif « devoirs faits ».

Un second ensemble de missions s'effectuerait sous la forme d'un « engagement annuel » (un engagement à être corvéable à merci) :

- Coordonner les « projets innovants » du CNR éducation « notre Ecole faisons-la ensemble » pour les écoles et les établissements qui s'y sont engagées. A noter qu'il n'y aura pas de « missions » pour tout le monde. Là aussi, la promesse de rémunérer tous les personnels n'a engagé que ceux qui y croyaient !
- « *Accompagnement renforcé des élèves à besoins éducatifs particuliers* ». Ces missions effectuées par des enseignants ordinaires en charge de classe pourraient se substituer aux missions déjà existantes des enseignants spécialisés (en classes et structures adaptées, de RASED...) ou les missions des AESH. Ces annonces confirment la volonté d'accélérer le démantèlement de l'enseignement spécialisé.
- pour les professeurs du 2^d degré, « *la coordination du dispositif de découverte des métiers de la 5e à la 3e : prise en charge des élèves par niveau, coordination et animation du dispositif et lien avec les entreprises.* »
- Pour les PLP : dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle Macron-Grandjean, les PLP pourraient effectuer les accueils et la présentation de leur discipline au collège mais aussi suivre l'insertion professionnelle de leur élève après l'obtention du diplôme, une sorte de « service après-vente » selon l'expression du ministère. Ces missions seront précisées avec la réforme en cours de la voie professionnelle dont FO demande le retrait.

De l'usine à gaz à la foire d'empoigne !

Chaque année, « *le directeur d'école, en lien avec l'inspecteur de la circonscription, ou le chef d'établissement connaîtra avant le mois de juin les moyens mis à sa disposition pour les missions complémentaires. Dans le cadre d'un dialogue avec la communauté pédagogique, il répartira les missions entre les professeurs volontaires pour répondre aux besoins prioritaires de l'école ou de l'établissement (prioritairement le remplacement de courte durée). Chaque professeur recevra une lettre de mission pour l'année.* »

On imagine aisément l'ambiance délétère que peut créer ce type de situation. Du copinage pour l'attribution de l'enveloppe jusqu'aux pressions exercées pour « désigner des volontaires », on voudrait mettre en concurrence les personnels et exploser les équipes qu'on ne s'y prendrait pas autrement...

FO revendique une revalorisation indiciaire pour tous les personnels, sans contrepartie !

L'intersyndicale FSU-UNSA-FNEC FP-FO-CFDT-CGT-SUD-SNALC s'est adressée aux ministres Borne et Ndiaye le 12 avril 2023 en indiquant : « *Quant au pacte, nous réfutons le terme de revalorisation pour cet instrument qui ne répond en rien aux attentes des collègues. Loin de contribuer à la revalorisation attendue par toutes et tous, il va conduire à un alourdissement de la charge de travail des personnels... Nos organisations refusent le Pacte et réclament dans l'immédiat le basculement de l'enveloppe du pacte dans celle prévue pour le Socle.* »

Ces annonces confirmées constituent une attaque sans précédent contre notre Statut et l'Ecole publique. Elles sont inacceptables ! La FNEC FP-FO propose l'action commune aux autres organisations.

Face au président Macron et à ses ministres Borne et Ndiaye qui font feu de tout bois pour tourner la page des retraites, poursuivons la mobilisation pour les faire reculer !

Organisons un raz de marée populaire le 1^{er} mai !

Réunissons-nous dans les écoles, établissements, services et décidons la grève partout où c'est possible pour l'abrogation de la réforme des retraites et le retrait du « pacte » Macron-Ndiaye !